

ASSURANCE DÉCÈS

Document d'information sur le produit d'assurance

Assureur : AUXIA – AUXIA Assistance

Produit : FAMILIS



Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Familis est destiné à verser un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité permanente et totale de l'assuré consécutif à un accident ou une maladie.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Le montant du capital garanti est forfaitaire ; il est défini à la souscription au contrat dans la limite des montants proposés.

Décès

- ✓ Versement d'un capital forfaitaire
- ✓ Services d'assistance proposés par AUXIA

Invalidité permanente et totale

- ✓ Versement d'un capital forfaitaire
- ✓ Services d'assistance proposés par AUXIA

Les garanties optionnelles :

Décès

Versement d'une rente au profit du conjoint
Versement d'une rente éducation au profit des enfants

Décès accidentel

Doublement du capital

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont prévues avec toutes les formules. Les autres garanties varient selon la formule et les options retenues.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- X Le décès survenant au cours de l'année civile qui suit le 75e anniversaire.
- X L'invalidité permanente et totale survenant après le 65e anniversaire de l'assuré.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Le suicide la première année ;
- ! La désintégration du noyau atomique ou les radiations ionisantes ;
- ! Les guerres civiles ou étrangères ;
- ! Les faits intentionnels et volontaires ; La tentative de suicide ;
- ! Les émeutes et les actes de terrorisme (sauf si l'assuré n'y prend pas une part active ou s'il effectue son devoir) ;
- ! Les rixes (sauf cas de légitime défense) ;
- ! L'ULM, le deltaplane, le parachute et autres formes de vol libre ;
- ! Les courses, matches, paris (en tant que concurrent
- ! à des compétitions sportives, matches, paris, concours ou essais, comportant l'utilisation d'animaux, de véhicules et d'embarcations à moteur ou de moyens de vol aériens) ;
- ! L'état d'ivresse ;
- ! L'usage de stupéfiants non prescrits médicalement.

Autres exclusions :

Pour les services d'assistance

- ! Tout conseil ;
- ! Toute consultation juridique personnalisée ou tout examen de cas particulier ;
- ! Toute prise en charge de litige, d'avance de fonds ;
- ! Toute prise en charge de frais, rémunération de services ou de garanties ;
- ! Toute étude comparative en matière financière sur la qualité des contrats, services, taux pratiqués par les établissements financiers.

Principales restrictions :

- ! **Rente éducation** : jusqu'au 25e anniversaire de l'enfant bénéficiaire.
- ! **Rente de conjoint** : jusqu'au 60e anniversaire du conjoint ou à la date de la séparation.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ En France
- ✓ À l'étranger



Quelles sont mes obligations ?

Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle entraîne la nullité du contrat et la déchéance de tous droits aux prestations.

- **À la souscription du contrat**

Remplir avec exactitude et signer le bulletin de souscription.

Le cas échéant, remplir avec exactitude et signer le questionnaire médical en transmettant la copie des documents demandés.

Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur.

Régler la cotisation prévue au contrat.

- **En cours de contrat**

Informar les services de l'assureur en cas de changement d'adresse, de coordonnées bancaires, de situation familiale.

Régler les cotisations prévues au contrat.

- **Pour le versement des prestations**

Fournir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations selon les modalités et dans les délais prévus au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables aux échéances prévues au contrat et suivant les modalités choisies à la souscription.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- **Début du contrat**

La couverture prend effet à la date mentionnée sur les conditions particulières, après acceptation de l'assureur et sous réserve du paiement de la première cotisation.

- **Droit de renonciation au contrat**

Tout souscripteur peut renoncer à sa souscription par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion du contrat.

- **Fin du contrat**

Le contrat se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Le contrat prend fin à la date de résiliation selon les conditions prévues au contrat et au plus tard au 31 décembre de l'année du 75e anniversaire du souscripteur.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat s'effectue par l'envoi d'une lettre recommandée au moins 2 mois avant la date d'échéance. Le cachet de la poste fait foi du respect du délai de préavis.

Coordonnées utiles pour résilier le contrat :

MALAKOFF HUMANIS, Service GCI - Rue de la Redoute - 78281 Guyancourt Cedex